























dans le secteur du jeu vidéo. Il s'appuiera sur leur expertise pour développer des programmes de sensibilisation dans le cadre des festivals soutenus par le CNC.

L'association European Women's Audiovisual network continuera à être soutenue pour ses actions en faveur de l'égalité des genres et de la promotion des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle.

Le CNC va en outre ouvrir une réflexion sur deux sujets :

- les moyens de sensibiliser sur l'égalité et la prévention du harcèlement sexuel les entreprises de production : journées de formation, organisées en coopération avec les associations professionnelles du secteur, dont le suivi pourrait constituer une condition d'obtention des aides financières,

- réforme, dans le cadre du RGA, permettant en cas de harcèlement sexuel constaté par un inspecteur du travail, l'interdiction et le reversement des aides, et la mise en place de plan de prévention dans le cadre des tournages.

## **7 - Favoriser l'accès de toutes les femmes aux pratiques culturelles**

Si la tendance de fond observée est celle d'une féminisation des pratiques culturelles, il demeure que toutes les femmes, notamment les femmes défavorisées, isolées, élevant seules leur(s) enfant(s), vivant dans un quartier sensible, n'y ont pas facilement accès.

Les bonnes pratiques permettant de progresser en la matière feront l'objet d'un repérage puis d'une communication adaptée : constitution d'associations de spectateurs qui permettent de sortir de l'isolement, navettes pour les retours tardifs de spectacles, dispositifs innovants de gardes d'enfants ou favorisant les visites en famille, développement des activités à l'heure du déjeuner (ouverture des lieux culturels entre midi et deux, offre de pratiques culturelles sur le lieu de travail...), projets artistiques et culturels spécifiquement destinés aux femmes les plus éloignées de l'offre culturelle, sensibilisation des jeunes mères aux pratiques culturelles via les opérations menées avec les tout petits dans les établissements d'accueil de la petite enfance.... Ces objectifs ont vocation à être inscrits dans les cahiers des charges des appels à projet mis en place par les DRAC dans le champ de l'action culturelle et de l'éducation artistique.

En outre, une attention particulière sera portée à la prévention et à la répression des actes de harcèlement commis au cours des manifestations culturelles (festivals de musique notamment, en particulier de musiques actuelles) en sensibilisant les organisateurs afin qu'ils mettent en place les dispositifs d'information du public et de sécurisation nécessaires.

